



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 13 mai 2009

Le rapport Marescaux ne règlera pas l'attractivité des carrières médicales hospitalières

Un tour de passe-passe de la communication élyséenne, saisissant l'opportunité de quelques lignes du rapport Marescaux, voudrait faire croire, à la communauté médicale et aux usagers du service public hospitalier, que le conflit en cours sur la loi portant réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi HPST) est aplani.

Or, dans ce rapport se trouve conforté le clivage entre, d'un côté, les soins nécessitant une « haute technicité » prodigués par des équipes dirigées par une minorité de privilégiés pouvant bénéficier du soutien d'entreprises commerciales et du bénéfice de la vente de brevets de recherche, et, de l'autre côté, des soins dits de proximité au sein d'établissements de seconde zone, publics ou privés.

L'application des dispositions inscrites dans le rapport Marescaux prendrait des allures de restauration mandarinale, avec, à la tête, de « supposés » prestigieux Départements Hospitalo-Universitaires, un tout-puissant Professeur en charge de la quadruple mission : soins, enseignement, recherche, et... gestion financière et humaine de son domaine. En aucune manière, cela ne saurait rassurer la communauté médicale dans son ensemble, ni celle de l'ensemble des soignants. **L'articulation avec la loi HPST ne conduira pas à un investissement des médecins hospitaliers, même avec un contrat de médecin clinicien hospitalier**, comme l'a déjà dénoncé le SNPHAR.

La finalité n'est pas que quelques divas hospitalo-universitaires siègent aux côtés du directeur d'un CHU d'élite. **L'enjeu est que chaque citoyen puisse bénéficier, quelques soient ses ressources, en tout lieu et en tout temps, de soins adaptés à son état dans le cadre des connaissances les plus avancées de la science.** Le SNPHAR appelle, en conséquence, l'ensemble des professionnels de santé et des usagers demain à la mobilisation nationale dans chacune de leurs villes.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr